

### Annexe à la délibération n°2025.02.09 du 18 mars 2025

#### LOCATION DE L'ESPACE JEAN COCTEAU

	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Associations montoises	Particuliers et professionnels	Associations Particuliers et professionnels
<b>Location grande salle + cuisine</b>			
<b>Location 1/2 journée (en semaine)</b>	180 €	225 €	380 €
<b>Location journée</b>	380 €	505 €	995€
<b>Location week-end ou 2 jours consécutifs</b>	555 €	785 €	1.490 €
<b>Forfaits location grande salle + cuisine + salle Jean Marais</b>			
<b>Une journée</b>	405 €	600 €	1.135 €
<b>Deux jours</b>	775 €	1.130 €	2.245 €
<b>Location grande salle la veille pour l'installation et décoration</b>			
<b>Journée</b>	145 €	190 €	225 €
<b>Après-midi</b>	85 €	85 €	125 €
<b>Forfait Chauffage (obligatoire)</b>			
<b>Par contrat de location Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars</b>	50 €*	50 €*	50 €*

\* Hors gratuité de la salle

1- Gratuité une journée par an pour les associations dont l'action contribue au rayonnement et à la vie de la Commune, pour une manifestation permettant à l'association de récolter des fonds pour financer des actions en relation avec son activité.

2- Gratuité à la journée pour les associations organisatrices d'événements à destination des Montois de plus de 60 ans et des anciens combattants (décision visant à favoriser le lien social de cette population).

## LOCATION DE SALLES

<b>SAINT EXUPERY</b>		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>Particuliers et professionnels</b> <i>(Tarif week-end)</i>	280 €	465 €
<b>Associations et Comités de quartier</b> <i>Réunion de travail – AG – Vin d'honneur.</i> En semaine	Gratuit	465 €
<b>Associations et Comités de quartier</b> <i>Occupation à but lucratif et pour toute activité non prévue dans les statuts</i>	280 €	465 €
<b>Forfait Chauffage (obligatoire)</b>		
<b>Par contrat de location</b> Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	25 €*	25 €*

<b>SALLE DES GRIFFONNES</b>		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>Particuliers et professionnels</b> <i>(24 heures maximum)</i>	195 €	340 €
<b>Recueillement des familles suite à des obsèques</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Associations et Comités de quartier</b> <i>Réunion de travail, AG, vin d'honneur.</i>	Gratuit	Non mis à disposition
<b>Forfait Chauffage (obligatoire)</b>		
<b>Par contrat de location</b> Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	25 €*	25 €*

<b>SALLES DE LA MAIRIE ET SALLES ASSOCIATIVES</b>			
	Associations montoises et Comités de quartier	Partis politiques	Particuliers et professionnels et associations hors Monts
<b>Mairie</b> <i>Robert Prunier Jacques Maurice</i>	Gratuit	Gratuit 2 mises à disposition par an	<i>1<sup>ère</sup> heure de chaque journée de location :</i> 55 €
<b>Complexe sportif des Hautes Varennes</b> <i>Salle 1&amp;2 Salle 3 Salle 4</i>		+ 1 lors des campagnes électorales officielles	<i>Pour chaque heure au-delà de la 1<sup>ère</sup> :</i> 40 €

<b>GRANGE DOISNEAU</b>	Mise à disposition gratuite une semaine par an, pour les particuliers, comités de quartier et associations organisant une exposition ouverte au public.
------------------------	---

\* Hors gratuité de la salle

## LOCATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

<b>Associations montoises</b>	Tout équipement sportif - Gratuit
-------------------------------	-----------------------------------

SALLES	Associations hors Monts Touraine Vallée de l'Indre		Associations hors territoire communautaire et entreprises	
	Horaires	Tarifs horaires	Journée 8h - 23h	Tarifs horaires
<b>Complexe sportif de Bois Foucher</b>				
Gymnase (Grande salle)	15 €	190 €	30 €	230 €
Dojo	15 €	50 €	30 €	75 €
Salle parquet	15 €	50 €	30 €	75 €
<b>Complexe des Griffonnes</b>				
	15 €	230 €	30 €	465 €
<b>Complexe sportif des Hautes Varennes</b>				
Salle Claude Marionneau	15 €	230 €	30 €	280 €
Dojo Raymond Quettier	15 €	95 €	30 €	115 €
Salle Polyvalente	15 €	115 €	30 €	145 €
<b>Structures artificielles d'escalade</b>				
Facturation à l'heure pour tous les clubs extérieurs à Monts			30 €	

Tennis Municipaux	
Habitants de la CCTVI, personnel de la commune, et licenciés AS Monts Tennis 1 heure par semaine	Gratuit

**Les associations entrant dans l'une des catégories suivantes sont facturées au tarif « Entreprises » :**

- les associations dont le fonctionnement n'est pas démocratique, pour lesquelles une des deux conditions suivantes n'est pas remplie :
  - **l'élection démocratique** régulière et périodique des dirigeants, à laquelle sont incités à participer l'ensemble des adhérents de l'association,
  - **un contrôle effectif sur la gestion** de l'organisme effectué par les membres de l'association,
- les associations de sport professionnel ; au moins un des sportifs du club, **vie du salaire** versé par l'association pour **pratiquer sa discipline sportive**,
- les associations de sport en entreprise ; plus de 50% des adhérents sont **des salariés ou leurs ayant droit**, d'une même personnalité juridique.

## CIMETIERE

Intitulés	Durée	Renouvellement de concessions de 1 m <sup>2</sup>	Renouvellement et nouvelles concessions de concessions de 2 m <sup>2</sup>
Concession dans les cimetières	15 ans	65 €	130 €
	30 ans	110 €	220 €
	50 ans	155 €	310 €
Columbarium Concession d'une case 40 x 40 <i>(comprend un monument en granit)</i>	15 ans	425 €	
	30 ans	695 €	
Concessions cinéraires Concession d'un emplacement 80 x 80 <i>(mini caveau fourni)</i>	15 ans	250 €	
	30 ans	350€	
	50 ans	500 €	
Taxe de superposition et d'urne supplémentaire	100 €		

## DROITS DE PLACE ET MARCHÉ

Droits de place au marché forain du samedi et mercredi matin	Occasionnel : facturation à la journée par mètre linéaire accessible au public.	2,30 €
	Abonnement annuel par mètre linéaire accessible au public (en cas de défaut de paiement de l'abonnement, le commerçant devra s'acquitter d'un droit de place occasionnel).	70 €
Emplacement voie publique	Camion magasin (outillages et autres articles) par jour de vente.	145 €
Occupation du domaine public par les commerçants	Par les commerçants disposant d'un local commercial à Monts (un arrêté d'autorisation personnelle d'occupation temporaire du domaine public devra être établi).	
	Terrasses (tarif mensuel)	1,20 €
Occupation du domaine public par les commerçants	Par les commerçants ambulants tels cirques, manèges, spectacles (hors marché forain) et autres...	
	Occasionnel : facturation à la journée sans électricité.	12 €
	Occasionnel : facturation à la journée avec électricité.	23 €
	Abonnement annuel 1 jour par semaine, sans électricité.	335 €
	Abonnement annuel 1 jour par semaine, avec électricité.	500 €
Emplacement de taxis	Abonnement annuel par véhicule.	50 €

## PHOTOCOPIES

Par photocopie N/B délivrée au public sauf dossiers administratifs	0,60 €
Par photocopie N/B délivrée au public pour dossiers administratifs	Gratuit
Par photocopie N/B délivrée aux associations montoises	Gratuit

## MATERIELS

Prêt du matériel de sonorisation de la ville	
Aux associations	Gratuit
Aux entreprises, particuliers et structures publiques lors d'une location de salle	115 €

## CAUTIONS

Salle	Caution dégradation	Caution ménage
Espace Jean Cocteau	600 €	200 €
Salle des Griffonnes	500 €	100€
Grange Doisneau	300 €	50 €
Salle Saint Exupéry	400 €	100 €
Salle Jacques Maurice	300 €	Sans objet
Equipements sportifs	600 €	200 €

Par badge d'accès aux équipements municipaux remis	20 €
Par clé des bâtiments municipaux remise	50 €

*Délibération n°2019.04.09 du 23 avril 2019*

Prêt du matériel de sonorisation de la ville	
Aux associations <i>Délibération n°2009.07.14 du 22 octobre 2009</i>	500 €
Aux entreprises, particuliers et structures publiques	1.000 €

Prêt de matériel aux associations montoises et organismes locaux lorsqu'ils organisent des manifestations sur le territoire communal	300 €
--	-------

*Délibération n°2019.04.07 du 23 avril 2019*

Prêt de matériel pour le mini-golf municipal : un club et une balle	35 €
---	------

*Délibération n°2017.04.06 du 17 mai 2017*

Prêt de matériel pour le parcours de disc golf municipal : un disc	10 €
--	------

*Délibération n°2021.08.17 du 22 juin 2021*

Prêt du minibus aux associations	1.000 €
----------------------------------	---------

*Délibération n°2022.09.12 du 18 octobre 2022*

Fait à Monts,

**Le Maire,  
Laurent RICHARD**

